



## Abandon de chantier par volonté de l'artisan

Par **Cigale22**, le **25/03/2011 à 15:26**

Bonjour,rnrnPour une fois de l'autre côté des choses : étant artisan, j'ai signé un devis de peinture (plafonds et murs) avec des particuliers en signalant bien (oralement) que les murs plâtrés n'étaient pas parfaitement lisses. Les murs présentaient des mineurs défauts, petits trous et rayures. Les gros défauts ont été pris en compte dans le devis (bouchage et ponçage). Les travaux exécutés, les clients ne sont pas contents puisque les petits défauts se voient toujours, ce qui est évident et était convenu avec eux (oralement). Les travaux vendus ce comprenaient pas l'enduit total des murs. Les clients ont souligné avec des traits de crayon à papier (sur les murs fraîchement peints) les milliers de petits défauts à reprendre (donc enduit total des murs + repeinture). Je ne souhaite pas continuer ce chantier, je ne suis pas enduiseur et je ne leur ai jamais vendu ce service. J'ai encaissé un acompte qui couvre le montant de la peinture des plafonds, sur lesquels aucun commentaire à été livré. Je souhaite arrêter le chantier, sans me faire payer du reste de ma facture. (Une semaine de travail sans être payé en somme) Je préfère y laisser des plumes et ne pas continuer à travailler pour des particuliers qui veulent le beurre, l'argent du beurre et du coup me traitent d'incapable. Puis-je faire ceci ?